



Problème de remboursement assurance

Par **tropicaltoto**, le **09/04/2008** à **09:14**

J'ai déposé (il y a maintenant plus de deux mois) dans un pressing une parka de marque Façonnable (qui m'a été offerte en octobre 2007). Le vêtement a été dégradé de manière irrémédiable par le teinturier - qui reconnaît sa "faute" sans conteste.

Ce professionnel a contacté sa compagnie d'assurance qui refuse le remboursement de ce vêtement au titre que je ne puis lui fournir le ticket de caisse.

J'ai contacté le siège social de la marque à Nice qui m'a expédié une preuve d'achat. En dépit de cette preuve (transmise à la compagnie d'assurance ainsi qu'une photocopie du ticket de pressing), la compagnie d'assurance (MMA) du pressing refuse le remboursement.

Quelles mesures sont envisageables pour le règlement - rapide - de ce litige (valeur de la Parka : 840 €) ?

Merci de me répondre sur cette messagerie.

Cordialement.